



Commune de Morrens

Demande d'autorisation municipale pour construction de minime importance (non soumise à l'obtention d'un permis de construire)

A. Renseignement généraux

Propriétaire(s)

Nom : FOSSATI Prénom : François
 Parcelle : 142 Adresse : Ch. Vieux, N°142, Morrens
 Téléphone : 079 261 96 16 Mail : fossati@bluewin.ch

B. Description de l'ouvrage

Refectoire vitanda actuelle - surélévation de la toiture jusqu'à
3.60. Intégration 2 Velux 114 x 118 - Vitrerie : 3 panneaux y compris
1 couchant.

C. Documents à fournir:

- Une copie récente du plan de situation de la parcelle avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage ;
- Plans, croquis, schémas, esquisses, prospectus ou photos de l'ouvrage projeté permettant une bonne compréhension du projet.

D. Signature et accords

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de réaliser les travaux décrits dans la présente demande. Il prend l'engagement formel d'exécuter les travaux conformément à la description, aux plans et croquis mentionnées ci-dessus.

Lieu : Morrens Date : 22.12.2021

Signature(s) : [Signature]

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu : _____ Date : _____

Signature(s) : _____

Par la présente, le(s) propriétaire(s) voisin(s) soussigné(s) confirment avoir pris connaissance des travaux projetés et donnent leur accord à leur réalisation.

Parcelle n°: 110 Nom et prénom : Bingel R Signature(s) : [Signature]
 Parcelle n°: 571 Nom et prénom : Dezollaz R Signature(s) : [Signature]
 Parcelle n°: _____ Nom et prénom : _____ Signature(s) : _____
 Parcelle n°: _____ Nom et prénom : _____ Signature(s) : _____

E. Décision :

La Municipalité, dans sa séance du 24.01.2026 a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance. Affichage au pilier public pendant 20 jours :
 du 29.01.2026 au 17.02.2026

Le dossier peut être consulté au greffe municipal.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

La Secrétaire

Prix de l'autorisation : CHF 50.-



[Signature] [Signature]